



Droit de visite et d'hebergement

Par **marjorieth**, le **27/02/2010 à 20:47**

Bonjour,

Je suis la maman d'une petite fille de trois ans et demi, j'ai la garde de ma fille et son père un droit de visite et d'hebergement 1 week end sur deux ET LA MOITI2 DES VACANCES;

Je précise que mon ex conjoint travail en horaire et en jours décalés. Cela fait plusieurs week end qu'il vient prendre notre fille et qu'il la confie systématiquement a autrui !

Est ce normal, je précise qu'il termine son travail autour de 20h30 et que par conséquent pour voir notre fille il doit soit la faire veiller soit il ne la voit pas puisqu'elle dort !

Ai-je un moyensde le notifier au juge et de demander que mon ex conjoint exerce son droit de visite et d'hebergement uniquement sur ses jours de congés.

Dans le cas présent ma fille est confiée a je ne sais qui alors qu'elle devrait passer ce temps avec son père, je trouve cela inacceptable.

Merci de bien vouloir me répondre, je ne sais plus quoi faire.

Cordialement.

Mme Marjorie THEOPHILE

Par **Cleyo**, le **27/02/2010 à 22:51**

Bonsoir,

Certes, on peut comprendre votre inquiétude, mais le fait est que le père fait ce qu'il veut de l'enfant lorsqu'il en a la garde, sous réserve de ne pas le mettre en danger.

Cela n'a pas l'air d'être le cas, elle a l'air en bonne santé.

Le fait que le père ait un travail prenant n'est pas drôle, mais c'est la vie... c'est SA vie. Il s'occupe de l'enfant, assume son rôle, même si c'est d'une manière qui ne vous plaît pas. Mais ça, vous n'y pouvez rien.

En tous les cas, si vous entendez saisir un juge pour ce motif, vous verrez que ce dernier ne vous suivra pas sur ce terrain...

Il y a peut-être des choses dans votre éducation qui ne plaisent pas au père, mais chacun sa manière d'élever l'enfant.

Je crains que vous ne puissiez pas faire grand chose....

Cleyo